

# SEANCE DU LUNDI 6 MARS 2017

L'an deux mil dix-sept, le 6 mars, à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Linards, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M Jean-Claude SAUTOUR, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27/02/2017

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Présents ..... 11  
Votants ..... 11

Présents : Mrs et Mmes. SAUTOUR, FRAISSEIX, HEUZARD, CHAPUT, VILLENEUVE-LAMOUREUX, BELLIER, NANOT, LEPETIT, CHOLET, AJUSTE, TAURON.

Secrétaire de séance : Mr TAURON

Mme Marie-France FAURE a donné procuration à Mme Marie-France LEPETIT

## APPROBATION COMPTE RENDU DU 16 DECEMBRE 2016

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion du 16 décembre 2016.  
Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le dit compte rendu.

## COMPTE DE GESTION

Monsieur le Maire donne lecture des comptes de gestion 2016 (budget principal, budget eau, budget assainissement,) établis par monsieur le trésorier municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les comptes de gestion présentés.

***Monsieur le Maire sort, monsieur Olivier FRAISSEIX, 1<sup>er</sup> adjoint, prend la présidence de la séance.***

## COMPTE ADMINISTRATIFS 2016

Monsieur FRAISSEIX donne lecture des comptes administratifs 2016 (budget principal, budget eau, budget assainissement) qui sont conformes aux comptes de gestion du trésorier municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les comptes administratifs 2016.

***Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.***

## ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le trésorier propose les admissions en non-valeur suivantes :

Budget eau :

1 051.34€

Budget assainissement :

903.47€

Soit un total de

**2 054.81€**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte les non valeurs précitées.

## **PLUI**

Briance-Combade propose le transfert de compétence PLU vers la communauté de communes. La délibération votée le 16 décembre 2016 (hors délai imposé) est ré-adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

## **COMMISSION EAU/ASSAINISSEMENT ET COMMISSION VOIRIE**

Dans le cadre du transfert eau/assainissement et voirie vers les communautés de communes, une commission spécialisée doit être créée par domaine. Mr le maire propose Mr Bernard CHAPUT pour représenter la commune et siéger aux commissions eau/assainissement et voirie.

A l'unanimité des membres présents, le conseil approuve cette nomination.

## **TRAVAUX EP LES 4 CHEMINS**

Des travaux de sécurisation et modernisation du réseau d'éclairage public aux 4 Chemins sont prévus. Le coût du programme est de 10 632.46€ TTC subventionné à hauteur de 8 860.38€. Une partie de la TVA sera récupérée en 2019. C'est une opération quasi blanche pour la commune.

La commune délibère favorablement à cette opération.

## **PDIPR LES PUESCHS**

Le Conseil départemental demande l'inscription au PDIPR du circuit de randonnée « Les Pueschs » d'une longueur d'environ 10 km.

- Demander un écrit à la famille DUBOIS pour la réouverture du chemin public avec récupération d'un passage d'environ 2 mètres dans leur propriété.
- Idée de rouvrir le passage sur environ 2 mètres en longeant la clôture existante (avec autorisation sur la parcelle boisée appartenant à la famille DUBOIS.

Le conseil municipal donne son accord avec la proposition d'un écrit entre les parties.

## **CONVENTION SYDED**

Le SYDED met à disposition de la commune un broyeur de végétaux gratuitement.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise monsieur le maire à signer la convention.

## **AFFAIRES DIVERSES**

- Ecole : fermeture de la 5<sup>ème</sup> classe à la rentrée 2017-2018. En 2 ans, la fréquentation est passée de 110 à 90 élèves. Jusqu'en 2020, la projection du nombre d'élèves est d'environ 90 par an. Dans le futur, l'inspecteur d'Académie projette de supprimer les écoles de Saint-Méard et La Croisille sur Briance, avec l'idée d'un recouvrement et transfert des élèves vers Châteauneuf la Forêt , Linards, etc...

SEANCE LEVEE A 22 H 45